

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE EN DATE DU 29 juillet 2021

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Arnaud Provenchère

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 23 juillet 2021

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des Fêtes de Champetières

Délibération n°1

ABATTOIR D'AMBERT

M. le Président expose la situation de l'Abattoir d'Ambert à l'assemblée. (cf. document en annexe).

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à la majorité (1 vote « contre », 2 abstentions), souhaite le maintien de l'abattoir et réaffirme la prise de compétence au 1^{er} janvier 2022.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

ABATTOIR d'Ambert
Présentation et perspectives



ABATTOIR

1. CONTEXTE

- Jusqu'en 2018 : la SEAMA exploite l'abattoir sous contrat d'affermage dans le cadre d'une DSP
- Mi 2019 : SEAMA en procédure de redressement judiciaire + mise en demeure de fermeture administrative
- Octobre 2019 : Vote du transfert de la Compétence à la CC au 1^{er}/01/22
- Fin 2019 : Résiliation de la DSP / reprise en régie directe par la commune en urgence



ABATTOIR

L'abattoir d'Ambert, aujourd'hui, c'est :

- Un abattoir de proximité
- Un service public
- Près de 450 usagers
- Une dizaine d'employés
- Entre 900 et 1 000t équivalent carcasse
- Un atelier de découpe associé
- Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



ABATTOIR

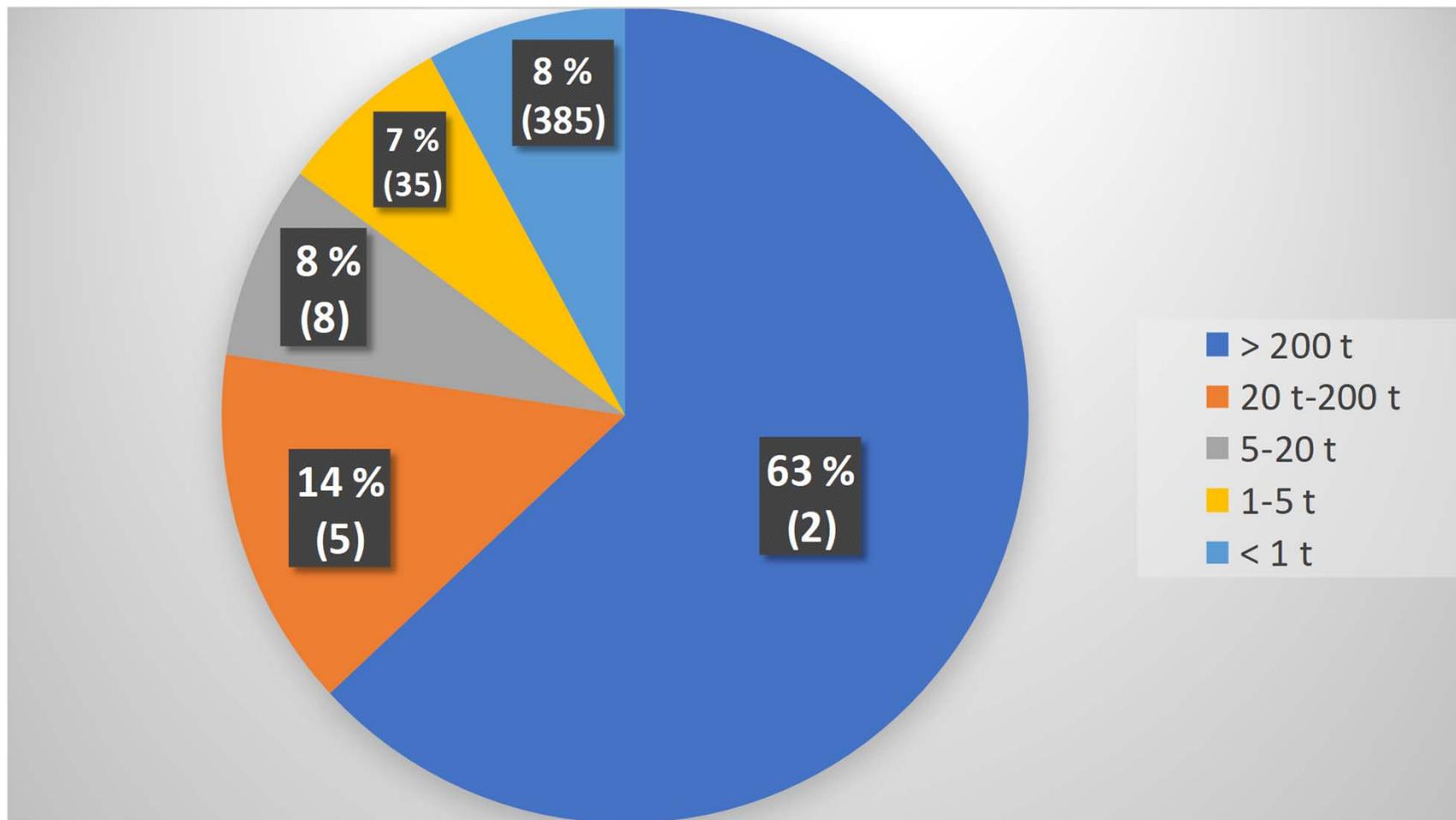
2. LES ACTIVITES

Abattage	Atelier de découpe
<ul style="list-style-type: none">- Etablissement « Multi-espèces »• Gros bovins = 42% des recettes / 28 % des tonnages• Porcs = 26% / 37 %• Veaux = 22 % / 20 %• Ovins/caprins = 10% / 15%- Pour les porcs : Technique de traitement des carcasses par brûlage apportant une meilleure conservation et qualité à la viande- Certification « Agriculture Biologique »- Polyvalence des employés	<ul style="list-style-type: none">- Entre 50 et 60 clients réguliers ;- Près de 70t découpées/an- Certification AB depuis avril 21 ;- Réalisation en prestation par les bouchers ou par les usagers eux-mêmes ;- Découpe et conditionnement à la demande ;



ABATTOIR

Répartitions des tonnages apportés et nombre d'usagers



(Données 2020)



ABATTOIR

Evolution des tonnages





3. DES PROBLEMATIQUES

- **Bâtiment :**
 - Bâtiment vieillissant (60 ans)
 - Manque de conformité et de fonctionnalité
 - Besoin d'investissements lourds et réguliers

- **Ressources humaines :**
 - Difficulté de recrutement et de fidélisation du personnel d'abattage
 - Difficulté d'application des normes hygiènes et sécurité



ABATTOIR

Chiffres 2020 :

- Recettes d'exploitation : 633 000 €
- 454 000€ de frais de personnel
- Déficit de fonctionnement : 125 000 €

⇒ Intervention des services techniques (1 600h)

⇒ Litiges/créances suite à la liquidation de la
SEAMA

⇒ Politique tarifaire en deçà des pratiques



ABATTOIR

- **Contrôle inopiné à l'échelle nationale le 7 juillet** par 2 « Référents nationaux abattoirs »
- **Arrêté préfectoral portant suspension** des activités d'hébergement et d'abattage des porcins et des veaux :
 - ⇒ Sans délai : corriger toutes les non-conformités relevées (conditions sine qua non à la reprise de l'activité)
 - ⇒ Pour le 27/07 : envoi d'un plan d'actions et propositions de solutions pour l'avenir sinon fermeture de l'abattoir



ABATTOIR

4. DONNEES COMPLEMENTAIRES

1. La mairie a lancé un **diagnostic structure du bâtiment** :

Chiffrage estimatif :

Réhabilitation du bâtiment actuel (dont reprise des réseaux + travaux protection de l'environnement) => 3,6 millions d'€

Construction neuve pour un abattoir de 1 500 t : => 5,5 millions d'€

2. ALF lance une **étude de développement économique** :

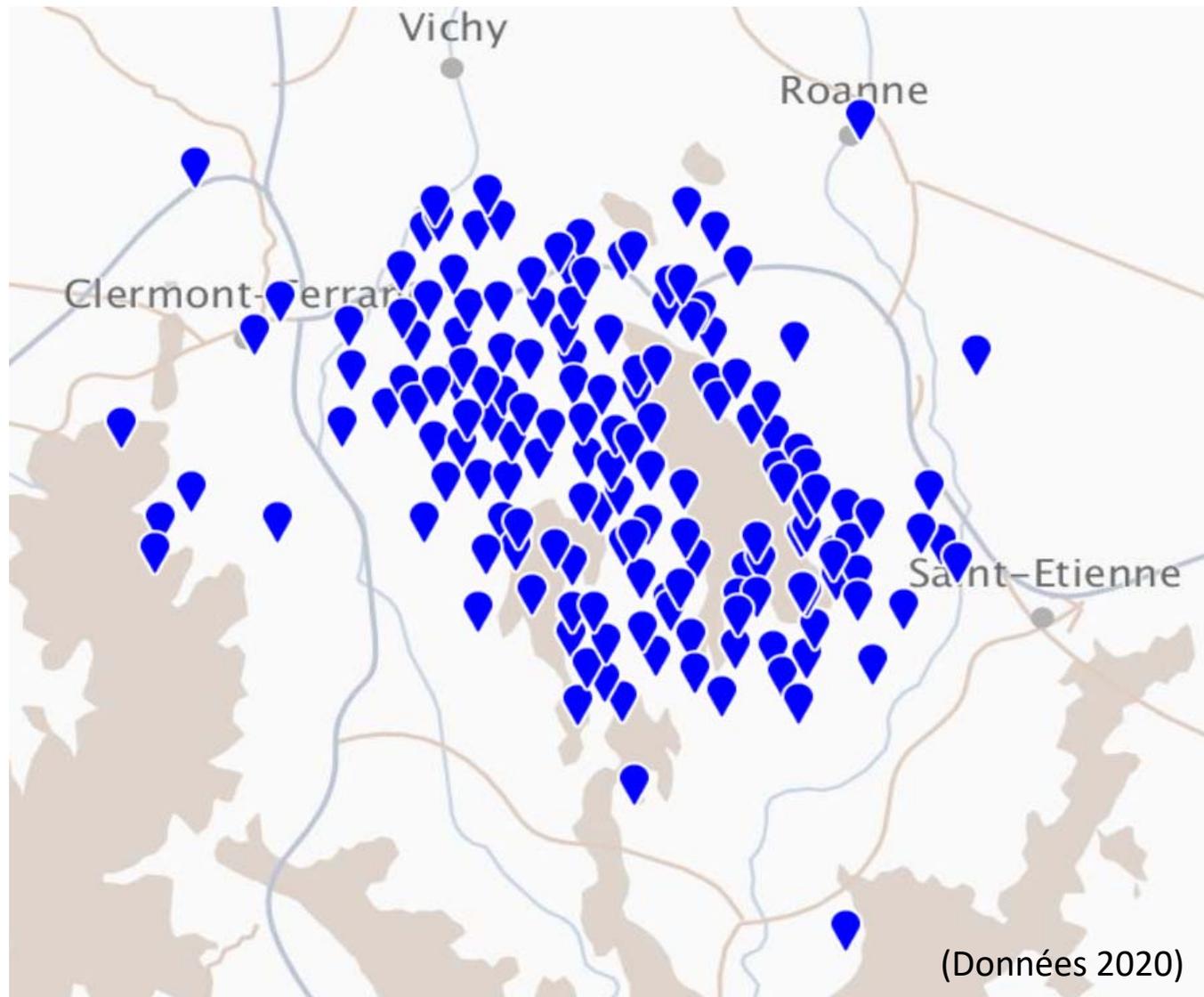
Etude de marché sur les potentiels locaux de la filière viande et de la transformation, Consultation des partenaires, Définition de la structuration juridique à court terme

3. Expertise du **directeur de Régie** dans la définition du projet



ABATTOIR

Localisation des usagers : un abattoir d'intérêt départemental?



COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE*

SEANCE EN DATE DU 29 juillet 2021

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Arnaud Provenchère

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 23 juillet 2021

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des Fêtes de Champetières

Délibération n°2

MOTION SANOFI

M. le président présente la motion suivante :

Depuis 2016, la stratégie de « vente à la découpe » du groupe Sanofi laissait craindre un démantèlement futur du groupe et présager un recul fort de son empreinte industrielle en France. Le projet « EuroAPI » en est une illustration concrète.

Dans un premier temps, le groupe Sanofi a annoncé en 2020 la création d'une filiale regroupant plusieurs de ses sites industriels : Brindisi (Italie), Francfort Chimie (Allemagne), Haverhill (Royaume-Uni), Saint- Aubin-Lès-Elbeuf (France), Újpest (Hongrie) et Vertolaye. Puis il a pris la décision de se séparer en 2022 de ce nouvel ensemble de 3 200 salariés, dont 1 100 en France, en mettant en vente 70 % des actions sur les marchés boursiers.

Le groupe Sanofi avait annoncé qu'il resterait l'actionnaire principal avec 30 % des parts et qu'il sécuriserait la part flottante de l'actionnariat en sollicitant plusieurs investisseurs institutionnels, dont BpiFrance (Banque publique d'investissement) à hauteur de 15 %. Il s'engageait aussi à éponger les dettes d'EuroAPI avant l'introduction en bourse et à lui rétrocéder les fruits de cette opération financière.

Or, non seulement il n'est pas assuré qu'en détenant 30 % des actions, le groupe Sanofi resterait l'actionnaire principal mais les investisseurs institutionnels n'ont pas répondu aux sollicitations. Quant aux fruits de la mise en bourse, ils seraient entièrement captés par le groupe Sanofi.

De plus, l'expertise diligentée par les élus de l'entreprise dans le cadre de l'information-consultation des salariés a soulevé plusieurs points inquiétants pour la pérennité du site de Vertolaye : les marges actuelles de la nouvelle entité ne permettraient pas de générer des profits et sa performance serait inférieure à celle de ces futurs concurrents. Il convient donc de tout mettre en œuvre pour préserver le site, ses emplois directs et indirects.

Sa viabilité industrielle repose sur un potentiel de croissance qui nécessite :

- De remédier à l'état de vétusté des équipements en investissant massivement sur les équipements productifs.
- De développer et implanter de nouvelles productions.

.../...

Mais l'enjeu est aussi d'intérêt général, car la question est bien celle de la capacité de notre industrie pharmaceutique à produire des médicaments pour la santé de nos concitoyens et éviter de nouvelles ruptures de médicaments essentiels, voire vitaux.

C'est au regard de ce double enjeu, industriel et sanitaire, que nous nous associons à l'action commune des parlementaires, élus locaux, départementaux, régionaux et organisations syndicales, afin d'interpeller la direction du groupe Sanofi et d'impliquer les pouvoirs publics.

➤ **Nous demandons à la direction du groupe Sanofi de ne pas abandonner cette nouvelle société et d'accompagner son développement** en privilégiant l'investissement productif plutôt que le versement de dividendes.

EuroAPI doit engager au plus vite des investissements vitaux pour l'avenir du site de Vertolaye, notamment par la remise à niveau des équipements, mais aussi par la construction d'un nouveau bâtiment « développement » et d'un nouveau bâtiment dédié à la fabrication de principes hautement actifs.

➤ **Nous demandons aux pouvoirs publics de s'engager significativement dans le capital de cette nouvelle société**, afin de peser sur les choix stratégiques et financiers d'EuroAPI qui conditionnent l'avenir de ses sites de production et la souveraineté sanitaire de la France et de l'Europe.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver la motion telle qu'énoncée ci-dessus ;
- de la notifier aux communes, ainsi qu'aux services de l'Etat ;
- de charger le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

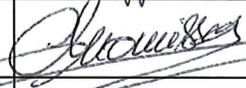
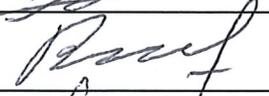
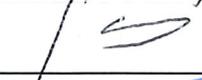
Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

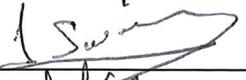
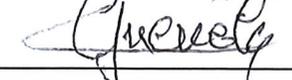
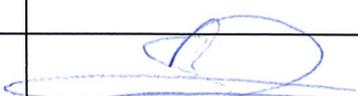
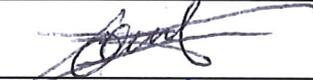
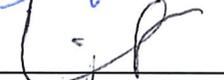
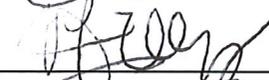
Publiée ou affichée le

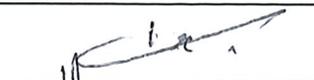
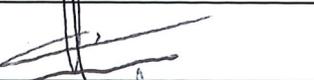
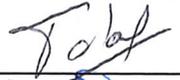
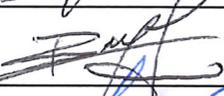
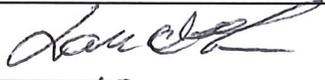
Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

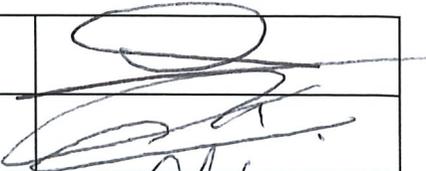
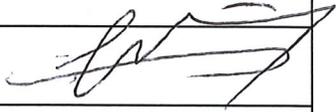
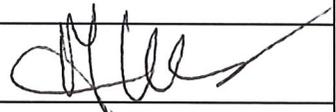
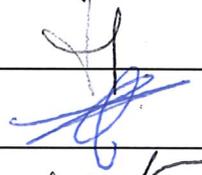
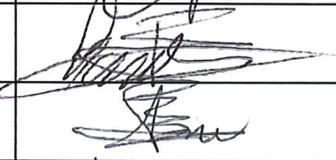


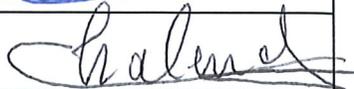
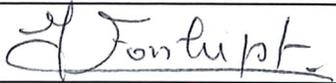
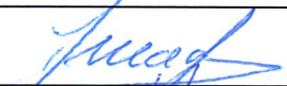
Regu 1	Commune	Civilité	Prénom	NOM	abs	Supplé(e) par	Pouvoir à	signature
	AIX LA FAYETTE	M.	Guy	SAUVADET		Hervé PIPREL		
	AMBERT	Mme	Stéphanie	ALLEGRE-CARTIER			Guy GORBINET	
	AMBERT	M.	Michel	BEAULATON				
	AMBERT	M.	David	BOST				
	AMBERT	M.	Marc	CUSSAC				
	AMBERT	Mme	Ingrid	DEFOSSE-DUCHENE				
	AMBERT	Mme	Veronique	FAUCHER				
	AMBERT	M.	André	FOUGERE				
	AMBERT	M.	Guy	GORBINET				
	AMBERT	Mme	Brigitte	ISARD			Marc CUSSAC	
	AMBERT	M.	Albert	LUCHINO				
	AMBERT	Mme	Corinne	MONDIN				
	AMBERT	Mme	Christine	NOURRISSON				
	AMBERT	M.	Philippe	PINTON				
	AMBERT	M.	Marc	REYROLLE				
	AMBERT	Mme	Corinne	ROMEUF				
	AMBERT	M.	Pierre-Olivier	VERNET				



ARLANC	M.	Christophe	DELAYRE				
ARLANC	Mme	Sylvie	DEMATHIEU				
ARLANC	Mme	Valérie	PRUNIER				
ARLANC	M.	Jean	SAVINEL				
AUZELLES	Mme	Marie-Laure	NUNES		Pascal FOULHOUX		
BAFFIE	M.	Christian	GUENOLE		Eric CAMPEAUX		
BERTIGNAT	M.	Jacques	POUGET		Bérengère MADEYRE		
BEURIERES	Mme	Laurence	FINAND-GEORGE		David GAUTHIER		
BROUSSE	M.	Sébastien	DUGNAS		Marylin ECHALIER		
CEILLOUX	Mme	Françoise	MARSEILLES	x	Jérémy BAUVY		
CHAMBON SUR DOLORE	M.	Jean-Pierre	GENESTIER		Serge CHAPUIS		
CHAMPETIERES	M.	Thierry	VERNET		Mireille CHARTOIRE		
CHAUMONT LE BOURG	M.	Raymond	NOURRISSON		Nelly MOLLIMARD		
CONDAT LES MONTBOISSIER	Mme	Corinne	DELAIR		Christian DURAGNON		
CUNLHAT	Mme	Chantal	FACY			Jean-Michel HERRY	
CUNLHAT	M.	Jean-Michel	HERRY				
CUNLHAT	M.	Didier	LIENNART				
DOMAIZE	M.	Dominique	CALLY		Jean-Claude RICHARD	M.L Nunes	
DORANGES	M.	Bernard	PASTEL		Daniel RAFFIER		

AR PREFECTURE							
DORE L'EGLISE	M.	Jean Claude	DAURAT			Karine LEFIEUX	
063-200070761-20210729-2021_29_47_PP-HU							
Regu le 03/08/2021							
ECHANDELYS	M.	Christian	HEUX			Yvette RENAUDIAS	
EGLISOLLES	M.	Jean-Luc	VIALLARD	X		Didier MAITRIAS	
FAYET RONAYE	M.	Louis	CHAUVET			Michel FAUGERE	Simon RODIER
FOURNOLS	M.	Bruno	PAUL			Bernard GENESTIER	
GRANDRIF	Mme	Suzanne	LABARY	X		Isabelle CHANTELAUZE	
GRANDVAL	M.	Didier	FOURT			Jocelyne MORETTA	
JOB	M.	François	DAUPHIN				
JOB	Mme	Régine	FABRY				
LA CHAPELLE AGNON	Mme	Fabienne	GACHON			François COLLAY	
LA CHAULME	M.	Bernard	BERAUD	X		Maurice GARRIER	 OK.
LA FORIE	M.	Alain	CHANTELAUZE			Jean-Luc DI MARCO	
LE BRUGERON	M.	Roger	DUBIEN	X		Jean-François BAYLE	
LE MONESTIER	M.	Gérard	CORNOU			Maurice COLLAY	
MARAT	M.	Alain	DELAIR				
MARAT	M.	Patrice	DOUARRE				
MARSAC	Mme	Christiane	LANDREAT				
MARSAC	M.	Alain	MOLIMARD				
MARSAC	M.	Michel	SAUVADE				

AR PREFECTURE							
MAYRES	M.	Stéphane	BONNET		Marie LEROY		
063-200070761-20210729-2021_29_07_PP-AU							
Regu le 03/08/2021							
MEDEYROLLES	M.	Michel	BRAVARD		Roger BARD		
NOVACELLES	M.	Patrick	DELFERRIERE		Eric GARDE		
OLLIERGUES	M.	Arnaud	PROVENCHÈRE		Hélène ROUX		
SAILLANT	M.	Michel	ROCHE		Danièle HORTALA		
SAUVESSANGES	M.	Didier	ARDEVOL		Isabelle MOSNIER		
ST ALYRE D'ARLANC	M.	Olivier	BOURRON		Stéphane CARPIN		
ST AMANT ROCHE SAVINE	M.	Serge	JOUBERT		Huguette GACHON		
ST ANTHEME	M.	Georges	MORISON		Jean-François GAGNAIRE		
ST BONNET LE BOURG	Mme	Véronique	HAUVILLE		Daniel GREINER		
ST BONNET LE CHASTEL	M.	Simon	RODIER		Véronique RAMEL		
ST CLEMENT DE VALORGUE	M.	Michel	ROCHETTE		Virginie COURTIAL		
ST ELOY LA GLACIERE	M.	Mickaël	COUPAT		Céline PICARD	Marie Laure NUNES	
ST FERREOL DES COTES	M.	Daniel	FORESTIER		Guy DUCOING		
ST GERMAIN L'HERM	Mme	Chantal	DESGEORGES		Yvette VOISSET		
ST GERVAIS SOUS MEYMONT	M.	Eric	DUBOURGNOUX		Didier COQUEL	Didier LIENNART	
ST JUST	M.	François	CHAUTARD		Jean-Marie HERNANDEZ		
ST MARTIN DES OLMES	M.	Daniel	BARRIER		Mireille LAROCHE		
ST PIERRE LA BOURLHONNE	M.	Philippe	BERNARD		Didier MICHEL		

ST ROMAIN	AR PREFECTURE	M. Marc-Alain	CHARLET	Julien FOUGEROUSE	
063-200070761-20210729-2021_29_07_PP-RU	Regu le 03/08/2021				
ST SAUVEUR LA SAGNE	M.	Roland	CHALENDAR	Christian RICOUX	
STE CATHERINE DU FRAISSE	M.	Jean-Yves	PAULET	Daniel JOLY	
THIOLIERES	Mme	Mireille	FONLUPT	Jean-Michel QUINOT	
TOURS SUR MEYMONT	M.	Denis	COMBRIS	William SAIS	
VALCIVIERES	M.	André	VOLDOIRE	Michel FAVERSIENNE	
VERTOLAYE	M.	Marc	MENAGER	Vinciane FOURNET FAYARD	
VIVEROLS	M.	Marc	JOUBERT	Claire RICHARD	

Présents : 74

Pouvoirs : 7

votants : 67